

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3846 - Mardi 23 Mars 2021 - Prix : 200 Fc

SUSPENSION DE « AIR DARASSA »

Les juristes se positionnent



FOOTBALL, 5^E JOURNÉE DES ÉLIMINATOIRES DE LA CAN 2022

Les Coelacanthes affichent un air serein, confiant et optimiste

LIRE PAGE 5

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Mars 2021**

Lever du soleil:
06h 11mn
Coucher du soleil:
18h 21mn

Fajr : 04h 58mn
Dhouhr : 12h 17mn
Ansr : 15h 33mn
Maghrib: 18h 21mn
Incha: 19h 35mn



JUSTICE

Les nouveaux codes du droit Ohada remis au ministre de la justice

Le secrétaire général de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires « OHADA » Me Iboua Ascandar a remis au ministre de la justice Mohamed Ousseine Djamilailaili les nouveaux codes du droit OHADA. Il s'agit des nouveaux codes bleus qui remplacent les codes verts.



Les Comores font partie des pays de l'Océan indien qui utilisent les codes OHADA dans les affaires commerciales. Avant, c'était les codes verts qui étaient en vigueur. Mais depuis l'année dernière, cette organisation a mis en œuvre des nouveaux codes bleus qui remplacent les codes verts. A cet effet, le secrétaire général de l'OHADA Me Iboua

Ascandar a remis ces nouveaux codes au ministère de la justice afin que les praticiens du droit puissent en bénéficier et leur permettre aussi de connaître les nouvelles règles de l'organisation. «

Les travaux de création du club régional OHADA ont commencé fin 2019. C'est la fin 2020 que le bureau a été mis en place et comprend quatre sièges, à savoir le siège de Madagascar, Île Maurice,

France et Moroni. Sachant qu'on a l'honneur, car le président et le secrétaire général ainsi que le chargé des partenariats de ce club sont des comoriens », avance le secrétaire général de club régional.

Selon lui, les Comores font partie des Etat membres du club régional OHADA qui utilise les codes OHADA dans toutes les affaires commerciales. « On a comme objectif de faire la promotion du droit OHADA dans l'Océan indien mais aussi de faire de le faire comprendre afin qu'il soit mis en application par les praticiens du droit dans l'Océan », indique ce notaire, avant d'ajouter que « les nouveaux codes seront remis par la suite aux avocats, aux notaires et à tous les profession-

nels et praticiens du droit ». Ce dernier montre qu'un programme de formation est établi par le club régional OHADA et consistera à aider les professionnels de droit de l'Océan indien.

De son côté, le ministre de la justice Mohamed Ousseine Djamilailaili a remercié le secrétaire général de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires pour lui avoir remis ces nouveaux codes. « Ces deux livres du nouveau code ne suffiront pas. J'ai beaucoup d'institutions et ils doivent aussi en avoir. Et les chambres de commerces des îles, méritent aussi de recevoir ces nouveaux codes », demande-t-il.

Nassuf Ben Amad

POLITIQUE

Daula Ya Haki demande la libération d'Abdallah Agoi

Dans une conférence de presse tenue le 15 mars dernier, le mouvement Daula Ya Haki en collaboration avec Mdzadze Wairumbi a organisé une conférence de presse à Voidju. Le but est de lutter contre la violation des droits de l'homme, réclamer de meilleurs conditions pour les prisonniers politiques, la lutte contre la violence faite aux enfants, la libération d'Abdallah Abdou Hassane mais aussi la réouverture des mosquées.

Depuis l'arrestation d'Abdallah Abdou Hassane alias Agoi il y'a plus de deux mois, le Mouvement Daula Ya Haki ne cesse de

demander sa libération. Le soulèvement pacifique récente par Daula ya haki et Mdzadze Wairumbi est caractérisé par une mobilisation militante et citoyenne inédite, irréductible aux manifestations et face à laquelle les seuls réponses du régime comorien sont la répression et l'incarcération arbitraire. « Notre conférence d'aujourd'hui est le fruit de tout ce que nous avons gobé, car on nous piétine, les lois et la constitution. De telle façon que personne n'ose revendiquer ou réclamer ses droits par peur de répression et d'incarcération. Nous réclamons un État de droit, nos droits de manifester car aucune loi ne l'interdit », lance Kaambi, un des conférenciers.



Le mouvement demande aussi des soins médicaux pour les détenues politique surtout pour leur confrère Abdallah Abdou Hassane. « Abdallah Agoi se fait torturer sans avoir accès à des

soins. Et même si notre président est en prison illégalement mais le combat continue jusqu'à avoir un État de droit », poursuit-il.

De l'autre côté Mdzadze Wairumbi se bat contre la justice

comorienne. Selon Zakia, aujourd'hui la justice n'est pas du côté des victimes mais plutôt de ceux qui ont de l'argent ou bien d'une famille proche du pouvoir. « Le droit ne protège pas suffisamment les enfants victimes de viol ou d'attouchements sexuels », dit-elle, avant de s'interroger : « comment ça se fait que les violeurs, les assassins, les voleurs sont libres et que les personnes honnêtes restent en prison ? » Selon elle, plusieurs comoriennes ont été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans et le plus souvent au sein de leur famille.

Raanti Aboubacar

SOCIÉTÉ

Une mineure de 14 ans violée par son maître coranique

Aucun mois ne se passe avant qu'un enfant ne se fasse violer. Et cette fois, un maître coranique a eu la cruauté de violer cette mineure à la mosquée. Le présumé coupable se

trouve actuellement en mandat de dépôt à la prison de Moroni.

Un Foundi d'école coranique a violé son apprentie âgé 14 ans. Les faits

se sont déroulés à Mkazi, à quelques encablures de la capitale mercredi 10 mars dernier. L'acte se serait produit en pleine journée à la mosquée où le présumé coupable enseignait la petite. D'après le service d'écoute de Ngazidja, la fillette a confié que son enseignant avait commencé à lui faire des attouchements. Et après les cours, le Foundi en question passa à l'action. Mal au point avec sa robe tachée de sang, la jeune mineure était en larme et confia l'incident à ses parents. « Les parents ont appelé l'enseignant pour lui demander des comptes. Ce dernier a répondu qu'il a renvoyé la petite à cause de son retard et a raccroché. Les parents ont essayé de le joindre une seconde fois mais son téléphone était

éteint », rapporte Mradabi Mziarani, le responsable du service d'écoute.

Inquiets, les parents se sont rendus chez l'enseignant pour alerter la famille. Mais un mouvement des autorités villageoises a voulu étouffer l'affaire. Les parents ont fini par porter plainte. Après enquêtes, le foundi a pris la fuite avant d'être arrêté jeudi 18 mars et placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Moroni après avoir comparu au parquet de la République.

Cette affaire est similaire à une autre affaire de viol d'une fillette de 12 ans agressée sexuellement par un maître coranique à Dzahani La Tsidge dans la région d'Itsandra en octobre 2020. Le père de l'enfant avait

regretté l'attitude des autorités coutumières du village qui ont remué ciel et terre pour étouffer le dossier. Rappelons que la famille de la victime a été bannie dudit village. En août dernier, lors d'une conférence de presse, le ministre de la justice Mohamed Housseine Djamilailaili avait annoncé à la presse que sur 174 détenus, 111 sont des agresseurs sexuels. Selon lui, 65% de ses détenus étaient des maîtres coraniques. Il est plus qu'évident que la question des écoles coraniques devrait interpeller tout un chacun pour mieux sécuriser la scolarisation des enfants les plus vulnérables.

Andjouza Abouheir



SUSPENSION DE « AIR DARASSA »

Les juristes se positionnent

La suspension des activités de l'association « Air Darassa » de Mohamed Djibril par le ministère de l'intérieur continue de faire du bruit. Loin des débats entre adeptes et adversaires, les juristes donnent leur point de vue sur la légalité, de l'existence et des activités de l'association sur le territoire national. Bacar Antuf et Moudjahidi Abdoulbastoi se positionnent chacun.

Interdit de toute activité sur le territoire national par l'arrêté N°21-01 du ministère de l'intérieur, l'association « Air Darassa » défie l'autorité de l'Etat. Sur le réseau social Facebook, le prédicateur et président de ladite association, Mohamed Djibril a annoncé que personne ne peut lui interdire d'effectuer ses actions humanitaires à l'endroit des nécessiteux et qu'il serait même prêt à y laisser sa vie

pour cela. Une bravade quant à la décision prise par les autorités publiques. Sur la toile, les opinions divergent. Les uns estiment que cette décision peut se justifier par le fait que ladite association n'est pas enregistrée sur place alors que pour d'autres, « Air Darassa » n'a pas besoin d'être enregistrée aux Comores pour mener leurs activités. Sur ce débat et la logique affichée par cette décision, les juristes locaux semblent divisés de par leur point de vue.

Dans sa déclaration, Moudjahidi Abdoulbastoi dit être peiné par la décision prise par le ministère. Pour lui, les raisons avancées dans ledit arrêté, en faisant référence aux faits que Djibril soit accusé d'avoir fui à la justice, n'ont aucun lien direct avec le dossier en question. « Peu importe le lieu où l'association est enregistrée mais la manière dont elle exerce aux Comores se fait par

des citoyens comoriens », explique l'avocat au barreau de Moroni. Des propos que réfutent catégoriquement Bacar Antuf. Selon cet autre juriste, il faut savoir que dans « ce débat ne s'agit pas d'une association locale qui n'est pas enregistrée mais d'une association étrangère qui fait des activités aux Comores ». « Que dit la loi ? », se questionne Bacar Antuf avant de rappeler que « la loi de 1986 citée par maître Moudjahidi sur le contrat d'association en son article 9 est claire. Il est écrit qu'aucune association étrangère ne peut se former ni exercer son activité en République Fédérale Islamique Comores sans autorisation préalable du ministère de l'intérieur ». Rappelant par la suite que les associations étrangères citées sont celles dont les sièges sociaux sont à l'étranger.

Moudjahidi ne capitule pas sur sa position et selon lui, ladite loi de

1986 sur les associations, trois types d'association sont cités. « Il y a l'association non-déclarée, l'association déclarée et l'association d'utilité publique. Donc je tiens à vous dire qu'une association qui n'est pas déclarée n'est pas illégale. Quand on se constitue en association on n'est pas obligée de le déclarer à la préfecture et la loi nous l'autorise maintenant oui il y a les inconvénients », explique Moudjahidi Abdoulbastoi.

Sur cette partie du débat juridique sur la suspension des activités de « Air Darassa », Bacar Antuf reste ferme quant à l'enregistrement de ladite association. Toutefois, il reconnaît qu'il n'y a aucune obligation à déclarer une association et que la constitution de celle-ci reste une liberté pour tout le monde. « La loi reconnaît cette possibilité mais il faut savoir qu'il y a des conséquences et que selon la loi, pour toute

association non déclarée, l'obtention d'une autorisation spéciale délivrée par le ministère de l'intérieur est nécessaire pour toute activité. Par contre si l'association est reconnue, elle est libre à effectuer plusieurs activités sans encombre », détaille-t-il en précisant que ces caractéristiques ne concernent que les associations locales exerçant sur le territoire.

Bacar Antuf laisse entendre que la décision du ministère de l'Intérieur est dans les règles car « il s'agit d'une association étrangère donc leurs activités restent nulle de plein droit ». Pendant que les juristes se disputent la légalité ou pas sur l'existence de « Air Darassa » présidée par, cette dernière continue de mener ses activités humanitaires à travers des dons de toute nature.

A.O Yazid

SÉCURISATION DE LA PRISON DE MORONI :

Securicom passe la main à la gendarmerie nationale

Après 20 ans de service à la maison d'arrêt de Moroni, la célèbre société de sécurité

Securicom a passé la main à la gendarmerie nationale. Selon nos informations, dans quelques

semaines ce sont des retraités de l'armée, actuellement en séance de remise à niveau, qui seront déployés dans les maisons d'arrêts de Ngazidja, Ndjouani et Mwali.

re général Sinane Abdallah.

Des informations confirmées du côté de Securicom. Son patron Saïd Ali Sultan explique que s'il a décidé de déposer les armes face au nouveau défi, c'est que les risques sont « élevés ». « C'est un accord à l'amiable avec le ministère de la justice. Le ministère voulait qu'on assure la sécurité de toutes les prisons y compris Mohéli et Anjouan et nous avons décliné car c'était trop compliqué pour nous. Par rapport aux infrastructures actuelles, le risque est trop élevé », reconnaît celui qui connaît comme sa poche ces prisons vétustes.

Rappelons que la prison de Moroni construite depuis l'époque coloniale pour accueillir 90 personnes compte aujourd'hui 221 détenus, une surpopulation carcérale qui

s'accroît au fil des années. En novembre 2020, plusieurs dizaines de prisonniers se sont évadés en faisant tomber un mur. Selon nos informations, ces sont des anciens retraités de l'armée qui remplaceront Securicom dans le long terme, la gendarmerie n'assurant actuellement qu'une mission de transition. Ces futurs bras suivraient en ce moment des séances de remise à niveau.

Andjouza Abouheir



COVID-19 :

Aménagement de peine pour 40 prisonniers

Pour désengorger les prisons en cette période de crise sanitaire, le ministère de la justice a eu l'aval du conseil des ministres pour la libération de certains prisonniers. 40 détenus au total, dont 28 à Ngazidja, 6 à Anjouan et 6 à Mohéli ont bénéficié de cet aménagement de peine.

28 des 249 locataires de la maison d'arrêt de Moroni ont recouvré leur liberté à l'issue d'un aménagement de peine. Cet aménagement décidé en conseil des ministres entre dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus. D'après le directeur de la prison Soilihi Ali

Saïd, ce sont des personnes ayant commis des délits mineurs qui ont bénéficié de cette faveur rarissime. « Les détenus qui ont bénéficié de cet aménagement avaient commis des délits mineurs à savoir vol, escroquerie et autres », nous indique notre interlocuteur.

C'est la deuxième fois depuis le début de la pandémie que les autorités décident de désengorger les lieux de détention pour tenter de limiter les risques de contamination. Au moins d'avril 2020, ce sont 33 prisonniers qui ont été relâchés dans le même cadre. La crise sanitaire a emporté avec elle 146 personnes selon les chiffres officiels.

Andjouza Abouheir



La Gazette des Comores
Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
 Raanti Aboubakar (Stagiaire)
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

VERS LA MISE EN ŒUVRE DU PIDC

Le CPA, une initiative pour accélérer le développement des jeunes entreprises locales

Dans le but de soutenir le développement économique du pays, l'Union des chambres de commerce, d'industrie et d'artisanat (UCCIA) a scellé, le 19 mars dernier une convention de partenariat avec IBF international Consulting devant apporter un soutien financier et un accompagnement technique à 250 entreprises locales et des jeunes porteurs de projet à travers un programme de Concours de Plans d'Affaires (CPA). La mise en œuvre de ce concours s'explique, selon le secrétaire général de l'UCCIA Housni Mohamed Abdou, par un appui crucial au Projet Intégré de Développement des chaînes de valeurs et de la Compétitivité (PIDC).

demain. Lors d'une rencontre avec la presse vendredi dernier, le secrétaire général de l'UCCIA Housni Mohamed Abdou a montré que la convention qu'il vient de signer consiste à réunir les ressources et compétences pour garantir la sélection des porteurs de projets et assurer un accompagnement de coaching pour une période comprise entre 6 et 12 mois. « La convention doit intervenir beaucoup plus sur la réalisation des activités importantes du projet PIDC à savoir la sélection et l'accompagnement de près de 250 porteurs de projets à travers le Concours Plans d'Affaires. C'est un concours de meilleur projet destiné à être sélectionné », dit-il.

Ainsi le concours est composé de deux catégories dont la première englobe les jeunes entrepreneurs en activité depuis moins de 3 ans puis avoir entre 18 et 40 ans inclus et des activités localisées dans le pays. Et puis la seconde réunit les nouveaux entrepreneurs ayant des projets d'entreprise viable. « Ce sont les critères éligibles pour les jeunes porteurs de projets voulant participer au concours. Le lancement de ce concours est prévu en avril prochain. La réception des candidatures se fera entre avril et juin, l'évaluation de ces candidatures est fixée entre juin et juillet



l'annonce de lauréats doit se faire en juillet-août », indique-t-il.

Après la réalisation des dits paramètres, la phase d'accompagnement et les formations de lauréats débuteront en août prochain jusqu'au en décembre 2021. Le succès de ces formations sont assurés par deux experts africains dont Hammou Haidara, consultant IBF et Salim Daouda chef de mission IBF. « Nous sommes aux Comores dès le début de ce mois et on est là

pour accompagner l'UCCIA à travers le projet PIDC. Et notre mission consiste à apporter notre expertise aux jeunes comoriens sur les bases de démarrage des projets jusqu'à la réalisation car la réalisation des projets ne dépend pas uniquement du financement. Il s'agit là également d'apporter notre pierre au développement des entreprises comoriennes », soutient Salim Daouda, le chef de la mission IBF qui s'est bâti une solide réputation

dans ses domaines d'expertise à mettre en œuvre avec succès des projets dans des secteurs clés comme l'économie, commerce et intégration régionale, réformes éducatives, soutien institutionnel et ayant favorisé le développement économique d'une dizaine de pays en Afrique comme le Bénin, le Mali et d'autres.

Kamal Gamal

AGRICULTURE

Des vitro-plants pour appuyer la bananeraie

Vendredi dernier s'est tenu au Ministère de l'Agriculture à Mdé, en présence du ministre Bianrifi Tharmidi et de son cabinet, une cérémonie de réception de quelques 50000 vitro plants de bananiers.

Selon le ministère, la raison de l'introduction de ces plantules de bananiers a pour objectif de contribuer au relèvement de notre bananeraie suite dégâts causés, lors du passage du cyclone Kenneth d'avril 2019. Il s'agit en outre de répondre

à la mise en œuvre du Plan de développement intérimaire (PDI) Comorien 2020-2024, afin de permettre un accès des producteurs aux semences et au matériel végétal améliorés disponibles.

Il est avéré que c'est un matériel végétal performant, sain et

résilient au changement climatique pour les campagnes agricoles. Dans une certaine mesure, cette initiative contribuera, sans nul doute, à faire face aux conséquences de la pandémie de la Covid-19. Pour information, la quantité totale prévue est de 300 000 vitroplants échelonnés selon un calendrier fixé en commun accord entre l'Institut national pour la recherche agricole, la pêche et l'Environnement (Inrape), le Projet Prefer et le laboratoire Agrobiotec basé au Burundi avec l'appui de IITA (Institut International d'Agriculture Tropical basé au Nigéria avec des bureaux dans plusieurs pays).

Ce laboratoire de référence est reconnu par les institutions internationales et a déjà livré des vitroplants similaires dans notre pays en 2016 et 2019 des et bien entendu dans d'autres pays de la région Est Africaine. C'est suite à un accord de financement entre le Gouvernement Comorien et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) en juillet 2017, qu'une partie des

fonds est consacrée à l'appui et à la relance des activités agricoles sur la multiplication et le développement des variétés de bananes et de manioc performants.

Par ailleurs, il est prévu la construction d'un nouveau laboratoire in-vitro et équipé pour garantir une disponibilité permanente de variétés de bananes et manioc aux agriculteurs comoriens. Le directeur de l'Inrape, a annoncé que dès l'année prochaine le pays sera en mesure de produire ses vitroplants.

Un calendrier sera établi en tenant comptes des zones du projet Prefer et les autres zones à vocation agricole de développement de la bananeraie en fonction des vitro-plants arrivés. Pour amortir les coûts d'achat, le transport et les travaux effectués, un prix dérisoire sera fixé pour l'achat des rejets de bananiers.

Le ministre s'est dit satisfait de la concrétisation de cette initiative qui vise au bien-être de la population et a souhaité un meilleur suivi sur le terrain par les techniciens de son ministère.

Mmagaza



FOOTBALL, 5^E JOURNÉE DES ÉLIMINATOIRES DE LA CAN 2022

Les Coelacanthes affichent un air serein, confiant et optimiste

L'historique face-à-face, 5^e journée des éliminatoires de la Can 2022, entre les Coelacanthes et les Éperviers s'annonce coriace. Mais, la rue est déjà en ébullition. La sérénité des joueurs, venus au complet, est rassurante. Pour la partie endurance et technico-tactique, la 1^{ère} séance d'entraînement d'hier ne suscite aucune frayeur. Du côté administratif, les requêtes fraîches pour sponsorship se multiplient. Après Salsabil, Comor Hydrocarbures, Moroni Terminal arrive. Une dérogation émanant de la Caf autorise l'accès au stade de 1000 personnes. Enfin, l'organisation est sous contrôle.

La première séance d'entraînement des gardiens de but, tenue le week-end à Maluzini s'est révélée apaisante. Ali Ahmada, Ben Boina et Salimo Velonjara ont montré une ardeur joviale et rassurante. Et celle, le lundi 22 mars 2021 ne suscite aucune frayeur. Le groupe, venu au complet, est homogène. Toutes les séances de l'ensemble du groupe pourraient s'effectuer à huis-clos.

Rafidine Abdullah, qui était absent dans la liste publiée au préalable par la Fédération de Football des Comores (Ffc), va bel et bien défendre le flambeau national, aussi bien à Maluzini face aux Eperviers de Togo le jeudi 25 mars 2021, qu'au Caire le dimanche 29 mars 2021, contre les Pharaons d'Égypte.

Content pour la liste exhaustive des Coelacanthes, Saïd Ali Saïd Athoumani salue toutes les personnes physiques et morales qui ont contribué à la composition et au renforcement de l'effectif des Coelacanthes. Actuellement, dans la capitale c'est l'euphorie totale. Un concert des klaxons des motos et des véhicules assourdissent les avenues, malgré, les mesures barrières toujours en vigueur, instaurées par les autorités nationales. Les fans des Coelacanthes ont envahi l'aéroport international lors de l'arrivée des joueurs. La présidente de la Commission d'Organisation de la Can, 5^e et 6^e journée, Kanizat Ibrahim, en même temps, vice-présidente du bureau exécutif de la Caf attire l'attention de ce public en liesse sur le respect du code de bonne conduite. « Je suis consciente que



c'est un match impatientement attendu. Toute la population est derrière

les Coelacanthes. Mais, ce n'est pas parce qu'on est dans une euphorie

totale qu'on ne doit pas se maîtriser. Je porte une double casquette. Il est impératif que les mesures barrières soient respectées. Les supporters ne doivent pas exprimer leur exultation sur la pelouse. Vous savez ce qui est arrivé au Tchad ? Soyons prudents. La Caf est aux aguets ».

Toutes les dispositions nécessaires sont prises pour la réussite de l'événement, entre autres la sécurité des Éperviers, des Coelacanthes, du quator arbitre ougandais, et du public, prévention de la covid-19, etc. Le match se joue à huis-clos, plausiblement assoupli.

Bm Gondet

Liste exhaustive des Coelacanthes	
Gardiens de but	Ali Ahmada Ben Boina Salimo Velonjara
Défenseurs	Abdallah Mohamed Bendjaloud Youssouf Kassim Abdallah

Kassim Ahmada
Kassim Mdahoma
Nadjim Abdou
Safwan Djambae
Saïd Bakari
Younn Zahari

Milieux

Ancoub Mze Ali
Faouz Faïdine
Fouad Bachirou
Madi ibrahim
Nasser Chamed
Nakibou Aboubakari

Yacine Bourhane
Youssouf Mchanagama

Attaquants

Ahmed Mogni
Ali Mmadi
Ben ElFardou
Faïz Mattoir
Faïz Selemani
Djamaldine Atoiyi
Mohamed Mchangama
Mohamed Youssouf

Sélectionneur : Amir Abdou

FOOTBALL, COUPE DES COMORES

Silex de Miringoni est en finale avec Espoir de Nioumachoi

La première demi-finale de la coupe des Comores à Mohéli s'est disputée samedi dernier entre Silex, une équipe de la deuxième division de Miringoni et Fomboni FC le multi champion et vainqueur de plusieurs coupes à Mohéli. Cette dernière s'est inclinée sur un score de 4 buts à 0 en faveur de l'équipe de Miringoni. La deuxième demi-finale s'est jouée ce dimanche entre Juno de Hoani et Espoir de Nioumachoi qui s'est soldée par un score de 3 à 2 en faveur de l'équipe Espoir. Une victoire obtenue suite à la séance des tirs aux buts.



midu au stade El-hadj Ahmed Matoir entre Silex de Miringoni et Fomboni Fc. Après 35 mn du coup d'envoi, Saddam le capitaine de Fomboni a ouvert le score qui n'a

pas évolué jusqu'à la fin de la première période. À 5 mn de la deuxième partie, le capitaine Saddam a inscrit son doublet et ramène le score à 2 à 0. Les Fomboniens

n'ont pas eu le temps de savourer cette tendance rassurante, Ismaël du Silex, par une tête a ouvert leur score. Tout a complètement basculé lorsque Souleymane Malaga, le défenseur de Fomboni a reçu un carton rouge suivi d'un penalty à la 60^{ème} minute en faveur de Silex. Un penalty transformé par Billet, égalisant ainsi le score à 2 partout. C'est ainsi que l'espoir de l'équipe de la capitale a commencé à s'aminir avec une infériorité numérique.

La prolongation a été un véritable cauchemar pour l'équipe de Fomboni. L'attaquant Koitra de Silex a profité de cette faille pour réaliser à son tour, son doublet ramenant le score à 4 buts à deux jusqu'à la fin complète du match. Il convient de souligner que le match a été trop physique. Deux

joueurs, Américain et Fazar, se sont donnés des coups de tête qui les ont conduit tous les deux à l'hôpital suite à des blessures.

La deuxième demi-finale opposait Juno club de Hoani et Espoir de Nioumachoi. Après un score de 1 partout sur les 90 minutes, la prolongation n'a pas pu départager les deux équipes de la première division. Et ce, malgré l'infériorité numérique de l'équipe Espoir suite à l'expulsion de Galfani leur milieu défensif à la 80^{ème} minute. La séance des tirs au but a finalement donné la victoire à l'équipe de Nioumachoi sur un score de 3 à 2. La finale sera donc disputée entre deux équipes de la région de Mledjelé Silex et Espoir.

Riwad

FISCALITÉ

Les automobilistes ont jusqu'au 31 mars pour payer la vignette

Après le 31 mars prochain, des lourdes pénalités seront infligées aux contribuables de l'administration générale des impôts pour sanctionner le dépassement du délai fixé pour le paiement de la vignette automobile 2021 et de la TPU.

En décembre dernier, lors d'une rencontre avec la presse, le directeur général

de l'administration générale des impôts Mohamed Sohir avait déclaré que son service administratif était prêt à accueillir les contribuables voulant payer la vignette automobile avant le 15 janvier dernier au risque de payer des amendes. Mais avec la recrudescence du coronavirus, l'administration générale des impôts a prolongé le délai jusqu'au 31 mars prochain. Dans un communiqué de presse émanant de

ladite administration il est dit que « des lourdes taxations seront infligées aux contribuables après dépassement du délai (31 mars) ».

Pour rappel, la crise du coronavirus a poussé le gouvernement à suspendre en 2020 le paiement de la vignette automobile et d'autres impôts. Une mesure qui a lourdement impacté l'économie du pays a regretté le ministre des finances Saïd Ali Saïd Chayhane, en janvier

dernier lors du lancement des caisses enregistreuses, des outils permettant à l'administration générale des impôts de mieux contrôler les transactions commerciales de ses contribuables.

« L'administration générale des impôts et des domaines est un organe essentiel pour l'économie du pays car elle assure la collection des impôts dont l'économie du pays jouit à 45%. Notre économie a

chuté l'année dernière (2020) à cause de la suspension de la vignette automobile et d'autres taxes au titre des mesure d'accompagnement dans cette crise sanitaire », a rappelé le ministre des finances pour préciser que cette année « les contribuables doivent remplir leurs obligations auprès de l'administration générale des impôts ».

Kamal Gamal

LIVRE

Casse-tête et édition

Du métier d'éditeur à l'étroitesse du marché de la littérature comorienne d'expression française. Une histoire de 300 lecteurs pour cercle d'initiés. Un marché, certes, en expansion, mais encore peu profitable pour ceux qui l'entretiennent.

Les maisons d'éditions comoriennes ont la lourde tâche entre autres de promouvoir les écrivains du pays. Mais ces derniers, malgré une constante augmentation de la production, manquent encore sérieusement de visibilité. Chamanga, auteur et linguiste, explique son choix d'être éditeur par le besoin de promouvoir l'écriture et la civilisation comoriennes. Dans les années 1990, il était directeur de collection chez L'Harmattan. Mais « la politique tarifaire de cette maison d'édition et la difficulté des auteurs comoriens à se faire publier » le pousse à inviter ce qui deviendra par la suite la première maison d'édition comorienne. L'éminent linguiste est formel, cependant. « Nous n'avons jamais eu que quatre dont les retirages, sur une période de plus de cinq ans, ont permis la vente de

1.000 exemplaires ou un peu plus ». Entre le rêve et la réalité, il y aurait tout un monde. Le tirage des auteurs consacrés dépasse rarement les 300 exemplaires.

Komedit de Chamanga existe depuis 13 ans, maintenant. Les éditions Encres Sud de Salim Hatubou, également. D'autres leurs emboîtent le pas depuis. Les éditions de la lune, Coelacanth, Bilk & Soul, Kalamu des îles. Mais peut-on vraiment parler de réussite en la matière ? Les difficultés rencontrées par ces éditeurs sont légion. Pour Chamanga, « la principale difficulté réside dans la faiblesse du marché. Les Comoriens (de l'intérieur comme de l'extérieur) lisent très peu, les tirages sont trop faibles pour rendre la maison rentable ». Le souci réside notamment dans le fait que le livre n'est pas encore inscrit dans les pratiques de consommation culturelle aux Comores. Les auteurs publiés manquent par ailleurs de visibilité. Or, on sait que celle-ci reste tributaire de la chaîne de diffusion du livre et de l'intérêt même de ce que racontent les auteurs.

« Les deux restent fragilisés par l'inexpérience des profession-

nels de la place et par la déconnexion manifeste de ceux qui écrivent avec leur sujet immédiat. LE milieu de l'édition comorienne est tenu par des gens dont ce n'est pas vraiment le métier. Ce ne sont pas des entrepreneurs. Ce sont des chercheurs. Ils ne connaissent souvent rien à l'économie. Quant au contenu littéraire lui-même, il pêche parfois par son incapacité à répondre aux interrogations du citoyen. Pour beaucoup d'entre nous, écrire est une manière de se distinguer, et non le moyen d'être en phase avec le réel. Nos écrits ne répondent pas toujours à une nécessité » confie Soeuf Elbadawi, responsable éditorial des éditions Bilk & Soul. Est-ce à dire qu'un auteur comorien ne doit converser qu'avec ses seuls compatriotes ? On sait maintenant qu'il n'y a que 300 comoriens qui lisent en moyenne par ouvrage. Et encore...

Au titre des autres reproches faits aux éditeurs, l'absence d'une stratégie de com au service de leurs auteurs. Nombreux sont les écrivains, qui, las, se retrouvent à faire eux-mêmes la promotion de leurs écrits. Le coût prohibitif du livre sur le marché local n'aide



pas, non plus, à élargir le « cercle des initiés ». Beaucoup pensent que la réponse pourrait venir de la ratification des Accords de Florence (et de leur application) par l'Etat comorien, à l'instar de Salim Hatubou ou même d'Aboubacar Ben Said Salim, auteur du Bal des mercenaires, qui, lui, ne manque jamais une occasion de le rappeler aux autorités concernées. Mais faut-il encore croire en ce sésame, quand on connaît l'exiguïté du marché ?

Les Accords de Florence éviteraient aux éditeurs comoriens d'avoir à payer des taxes en douane. Mais rares parmi eux sont ceux qui passent en douane. Beaucoup de livres arrivent de l'étranger

dans des valises de particuliers : le frère, le cousin de la sœur ou encore le voisin du même village. Leur poids excède rarement les kilos accordés par les compagnies aériennes desservant le pays. Devoir ratifier des accords à l'Unesco pour permettre à 300 livres de passer la douane, est-ce vraiment la bonne marche à suivre ? Cette ratification avantagerait certainement les grandes maisons, tels Nathan ou Hachette, qui n'en ont pas besoin à priori...

FSY (Muzdalifa House)



APPEL A CANDIDATURE

Le Bureau local de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Moroni
Lance un appel à candidature pour le poste de



Officier national(e) de programme

Contrat temporaire pour remplacement personnel en congé de maternité (équivalent NOA)

Contexte :

En tant qu'agence des Nations Unies leader dans le domaine de la migration, l'OIM agit avec ses partenaires en vue de contribuer à relever concrètement les défis croissants que pose la gestion des flux migratoires, favoriser la compréhension des questions de migrations, promouvoir le développement économique et social à travers les migrations, et œuvrer au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants. L'Officier national(e) de programme, assure la coordination et la mise en œuvre au quotidien des programmes et projets de l'OIM aux Comores, et est l'interlocuteur principal de l'OIM pour le Gouvernement des Comores au niveau du pays. Par ailleurs, il/elle est chargé(e) de développer et maintenir des relations de travail effectives avec le Système des Nations Unies, ainsi que les autres partenaires et intervenants.

Attributions et responsabilités :

Sous la supervision directe du Chef de Mission de l'OIM pour Madagascar et les Comores, basé à Antananarivo, l'Officier national(e) de programme, sera en charge de :

1. Assurer la coordination de l'ensemble des activités mise en œuvre dans le cadre des différents programmes et projets de l'OIM aux Comores, notamment par une supervision et un soutien aux Assistants de projet et chargé de projet à la planification des activités, à leur conceptualisation, et à leur bonne mise en œuvre programmatique selon les documents cadres existants pour chacun de ces programmes/projets, de leurs objectifs et résultats attendus respectifs ;
2. Assurer le contrôle des dépenses effectuées par le Bureau local de Moroni, en application des mesures internes de ségrégation des rôles et responsabilités, des mécanismes de contrôle, et des normes en vigueur de l'OIM ou de bailleurs spécifiques selon le projet, en vue de la bonne exécution administrative et financière des dépenses locales ;

3. Etablir, développer et maintenir des relations de travail avec les partenaires institutionnels et gouvernementaux, les bailleurs, les organisations internationales et régionales, les organisations non-gouvernementales et les autres partenaires, en vue de développer et étendre les activités de l'OIM aux Comores ;

4. Représenter l'OIM au sein de différentes plateformes de haut niveau; et participer de manière proactive à l'engagement des ministères sectoriels leads sur les programmes/projets spécifiques ;

5. Assurer la coordination et la valorisation des expertises de l'OIM dans la mise en œuvre du nouveau cadre de partenariat pour le développement durable du Système des Nations Unies (UNSDCF) aux Comores ; (...)

Profil du candidat :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de master en sciences sociales, sciences politiques, sciences du développement ou dans un domaine connexe ;
- Avoir un minimum de six (6) ans d'expérience dans la mise en œuvre de programmes complexes de coopération multilatérale, et plus particulièrement dans le domaine de la migration, du développement durable, ou dans une discipline connexe ;
- Expérience démontrée en termes de coopération et liaison avec les hautes autorités gouvernementales, et d'autres organismes internationaux/nationaux ;

Comment postuler :

Les TDRs détaillés en version électronique peuvent être obtenu sur demande à l'adresse suivante : IOMMadagascar@iom.int. Les candidatures comprenant un CV détaillé, une lettre de motivation, ainsi que les contacts et détails de deux références professionnelles doivent être envoyé à l'adresse e-mail suivante : IOMMadagascar@iom.int avant le 7 avril 2021 avec dans l'objet de l'email la mention : « Candidature 2021-002-KM10 ».